

CHARITE BIEN ORDONNEE COMMENCE PAR SOI-MÊME !

Avec l'automne, les rappels à l'ordre, avertissements, sanctions, pour non-respect des procédures et des règles déontologiques tombent comme les feuilles mortes !

Une nouvelle fois, nous alertons l'ensemble du personnel sur l'importance de respecter les procédures et règles en vigueur dans l'entreprise.

Soyez vigilants et pensez que l'on vous condamnera plus facilement sur ce que vous aurez mal fait que sur ce que vous n'aurez pas fait...

Toutefois, il nous semble opportun de rappeler à notre direction quelques éléments concernant BPCE en matière de déontologie :

- ✓ Le financement massif des énergies fossiles ;
- ✓ Les pertes considérables sur les marchés spéculatifs ;
- ✓ Les prélèvements abusifs d'agios ;
- ✓ Les malencontreuses erreurs de TEG ;
- ✓ Les commissions occultes des fonds à promesses ;
- ✓ Les activités dans les paradis fiscaux ;
- ✓ Les investissements à fonds perdus dans la néo-banque Fidor ;
- ✓ La débâcle des banques africaines ;
- ✓ Les emprunts toxiques accordés aux collectivités locales ;
- ✓ Les pertes sèches d'argent pour nos clients sur l'action Natixis et le fond Doubl'ô.

(Liste malheureusement non exhaustive)

Au niveau de la CELR, il est souvent reproché aux fautifs d'effectuer des opérations sur leurs propres comptes. Le souci, c'est que l'Agence du Personnel ne traite pas la plupart des opérations courantes. Le responsable du réseau accepte-t-il que des clients n'aient pas d'interlocuteurs pour apporter des réponses à leurs problèmes ?

Une banque mutualiste appartient de fait à ses clients mais, si c'était vraiment le cas, nous ne sommes pas sûrs que ces derniers auraient la même vision du monde bancaire.



Mesdames et messieurs les moralistes, sachez que tout bon donneur de leçons doit commencer par lui-même !